



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 02 juin 2026
à 20 heures
Salle du conseil municipal

ORDRE DU JOUR

Approbation du PV de la séance du 07 avril 2026.

1. APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES

La séance du 10 mars dernier n'avait pas permis l'approbation des comptes financiers uniques (CFU) puisque l'ensemble des flux financiers entre l'ordonnateur et le comptable n'était pas finalisé. Néanmoins les données financières avaient fait l'objet d'une présentation. Il convient donc désormais de les approuver.

2. AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de la manière suivante :

Budgets	excédent	Report en Fonctionnement	Affectation en investissement
Principal	978 527,36 €	445 730,74 €	532 796,62 €
Lotissement le Paradis	163 366,21 €	163 366,21 €	
Assainissement	708 918,36 €	708 918,36 €	
Salon funéraire	16 171,31 €	16 171,31 €	
Locaux commerciaux	11 027,71 €		11 027,71 €
Pôle de services	46 322,33 €	26 322,33 €	20 000 €
Piscine/camping	11 922,63 €		11 922,63 €
ZA des fréchais	0,13 €	0,13 €	

3. APPROBATION DES BUDGETS SUPPLEMENTAIRES

Le conseil municipal sera invité à valider les propositions de budgets supplémentaires dont les montants globaux sont les suivants :

Budgets	Fonctionnement D/R	Investissement D/R
Principal	3 549 633,64 €	1949 618,00 €
Lotissement le Paradis	163 366,21 €	0,00 €
Assainissement	991 117,00 €	1 508 687 €
Salon funéraire	26 150,00 €	25 376,25 €
Locaux commerciaux	13 400,00 €	845 350,38
Pôle de services	90 109,04 €	1 231 541,70 €
Piscine/camping	34 410,65 €	247 978,50 €
ZA des Fréchais	506 310,50 €	506 310,50 €

4. **COUT DE REVIENT D'UN ENFANT DE L'ECOLE PUBLIQUE JACQUARD POUR L'ANNEE CIVILE**
5. **FIXATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE SAINT JOSEPH AU TITRE DE L'ANNEE CIVILE**
6. **PARTICIPATION DES COMMUNES AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE**
7. **PARTICIPATION COMMUNALE A L'ACHAT DES FOURNITURES SCOLAIRES**
8. **PRINCIPE DE PARTICIPATION POUR LES ENFANTS SCOLARISES EN ULIS**
9. **SUBVENTION COMMUNALE A CARACTERE SOCIAL LIEE AUX ACTIVITES SCOLAIRES POUR L'ANNEE 2026/2027**
10. **BILAN ET TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2026/2027**
11. **PARTICIPATION AUX FRAIS DE REPAS POUR LES ENFANTS SCOLARISES EN CLASSE SPECIALISEE A L'EXTERIEUR**
12. **TARIFS DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE**
13. **TARIFS DE L'AIDE AUX DEVOIRS**
14. **ATELIERS CULTURELS TARIFS**
15. **DESIGNATION DES CONSEILLERS SIEGEANT DANS LES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES**

Le conseil est invité à désigner un élu titulaire et un suppléant dans les différentes commissions communautaires : les commissions sont les suivantes :

Aménagement du territoire
Finances –commande publique
Service aux familles
Cycle de l'eau GEMAPI
Economie
Culture tourisme
Social accès au droit santé
Environnement PCAET Déchets
Patrimoine, voirie, espaces verts
CLECT

16. **DESIGNATION D'UN REFERENT AGRICULTURE**

Les problématiques liées à l'agriculture étant nombreuses, il est proposé de désigner un élu référent sur ce domaine.

17. **GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE PROJET DE LA RESIDENCE HARMONIE**

Conformément aux engagements initiaux, l'assemblée délibérante est invitée à accorder la garantie de la commune à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 787 002,00 € souscrit par Espacil Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ce contrat comporte 7 lignes de prêt pour la réalisation des 6 maisons.

18. **CONVENTION DE SERVITUDE (AVEC L'ECOLE SAINT JOSEPH)**

L'école Saint Joseph envisage de se doter d'un chauffage par géothermie. A ce titre elle souhaiterait mettre en place un réseau (forage) qui occuperait partiellement le domaine public à l'arrière de l'école. Sous réserve de la faisabilité de l'opération, le conseil est invité à autoriser madame le Maire à signer les pièces permettant la réalisation de ce projet.

19. **CONVENTION LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES**

La commune est déjà signataire d'une convention avec la FDGDON pour la lutte contre les nuisibles. Pour pouvoir bénéficier de pièges pour les frelons asiatiques à tarif préférentiel, il est nécessaire de signer une convention spécifique d'une durée de trois ans. La participation annuelle de la commune, au titre des animations mise en œuvre, est de 200 €.

20. CONVENTION AVEC SONS ET LUMIERES SERENTAIS

L'association Sons et Lumières Sérentais est le partenaire privilégié pour assurer la régie lors des manifestations au petit théâtre. A cette fin, il est proposé d'autoriser Mme le Maire à signer une convention visant à préciser les conditions de mise en œuvre de ces prestations.

21. SOLLICITATION DES AIDES AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DU PDIPR

La commune est invitée à solliciter les aides auprès du Département pour financer les travaux d'entretien des chemins entrant dans le cadre du Plan Départemental d'itinéraire de petites randonnées.

22. SOLLICITATION DES AIDES AU TITRE DU PST

La commune est invitée à déposer une demande de subvention auprès du Département au titre du Programme de Solidarité territoriale. Le dossier concerné est celui de la création de logements et d'un espace commercial rue Général de Kerhué.

23. ACTES ADMINISTRATIFS : PRINCIPE

Pour les opérations foncières simples, la commune peut se substituer à un office notarial en réalisant des cessions ou acquisitions par acte administratif. Dans ce cadre il est proposé d'autoriser le Maire à conclure et identifier les actes administratifs et de désigner le 1^{er} adjoint pour la signature des actes.

24. USAGE DU DROIT DE PREFERENCE

Le conseil sera invité à se prononcer sur l'usage du droit de préférence pour une parcelle en partie forestière située à Couëdru d'une superficie de 1,58 ha.

25. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Afin de tenir compte de l'évolution des postes, il conviendra de modifier le tableau des emplois.

26. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE COMMUNAUTAIRE POUR LA TELEPHONIE

Il est proposé d'adhérer à la démarche initiée par Oust à Brocéliande Communauté visant à maîtriser les coûts des installations téléphoniques.

27. TARIFS BOISSONS PISCINE

Afin de permettre aux usagers de la piscine de se désaltérer, il est proposé de mettre en place un service de vente de boissons non alcoolisées dont il conviendra d'arrêter le tarif.

28. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AUTORISANT LA MISE A DISPOSITION DE MATERIEL TECHNIQUE POUR L'EHPAD

L'EHPAD sollicite ponctuellement du matériel technique (essentiellement pour l'entretien des espaces verts). A ce titre il est proposé de renouveler la convention entre la commune et l'EHPAD des deux roches. La mise à disposition du matériel est consentie à titre gracieux. Le personnel communal pourra intervenir à titre exceptionnel dans ce cadre la prestation est facturée sur la base des tarifs fixés en conseil municipal.

29. APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

La commune a pour obligation de se doter d'un règlement intérieur pour le fonctionnement du conseil municipal. Une proposition de règlement est jointe en annexe.

30. DROIT A LA FORMATION DES ELUS

Il appartient au conseil municipal de délibérer sur le droit à la formation des élus dans les trois mois après son installation. Les éléments constitutifs de ce droit seront précisés en séance

31. QUESTIONS DIVERSES

Commission cimetièrre

Obligation légale de débroussaillage

